

## 28 - La Rodia - Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire

**M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur :** La Rodia, Scène des Musiques Actuelles de Besançon, a ouvert ses portes en janvier 2011. Les premières semaines d'existence confirment l'intérêt et l'importance de l'équipement au niveau régional, voire extra régional.

- **12 400** spectateurs accueillis entre le 27 janvier et le 30 mars (cette forte fréquentation se confirme en avril et sur les réservations de mai)
- **19** soirées de concerts - **44** groupes programmés dont **16** groupes régionaux.

Ces éléments témoignent d'une «**entrée en matière**» **positive** en termes de fréquentation et d'appropriation du nouvel équipement par les publics et les professionnels.

Les objectifs artistiques et culturels sont confirmés, tant dans la diversité des esthétiques programmées que dans la mise en place d'une logique collaborative avec les acteurs culturels locaux et régionaux.

L'équipement, dans sa configuration architecturale et technique, répond aux exigences propres aux musiques actuelles. La localisation sur le site des Prés de Vaux, face à la Citadelle, apporte une plus-value incontestable quant à son attractivité (unanimité auprès du public et des artistes).

La densité et la diversité de la programmation contribuent à la dynamique d'appel auprès de publics diversifiés et de l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur des musiques actuelles.

Le maintien de cette dynamique nécessite la prise en compte de plusieurs paramètres :

- une demande des publics particulièrement forte en termes de diffusion
- une sollicitation plus importante que prévu des acteurs de ces musiques, qu'ils soient associatifs, privés ou du secteur socio-éducatif
- l'exigence d'un équipement de haut niveau (grande et petite salles, studios de création, terrasse extérieure), qui nécessite une activité conforme à l'outil.

La Rodia doit pour cela fournir un effort dans plusieurs domaines :

- l'action culturelle et le travail avec les acteurs locaux : soutien aux groupes émergents, co-organisation de soirées avec les associations, actions de sensibilisation aux musiques actuelles
- le renforcement des moyens de communication : affichage, diffusion des programmes et flyers, déplacements
- le maintien d'une programmation dense et variée (projection de 55 concerts organisés sur la première année)
- le développement de l'équipe technique lié à l'ensemble de l'activité (La Rodia n'a pas de technicien permanent).

Or, La Rodia souffre en terme de budget du non engagement d'autres collectivités (à hauteur de 75 000 € sur l'exercice 2011) et doit veiller à travers le rééquilibrage financier à conserver un budget artistique digne de l'équipement.

Le bon résultat comptable de La Rodia lui permet d'envisager sur l'année civile une part d'autofinancement supplémentaire de l'ordre de 25 000 €.

Une somme de 20 000 € fera l'objet d'une recherche active de mécénat de la part de la RAP La Rodia.

Une subvention complémentaire de 30 000 € est donc sollicitée auprès de la Ville de Besançon. En cas d'accord, la somme de 30 000 € sera prélevée au chapitre 65.314/657364.10012 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice, par un crédit complémentaire d'égal montant.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à la RAP La Rodia,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville et la RAP La Rodia.

**«M. Philippe GONON :** J'ai été invité comme je pense beaucoup d'autres le 10 juin à la Rodia pour l'inauguration de Besançon TV. Comme je n'avais pas bien suivi le dossier, j'ai cru que c'était la télévision officielle de Besançon, Besançon TV et puis malheureusement j'étais à la fête du quartier de Montrapon, je n'y suis pas allé mais j'ai regardé sur le site ensuite ce qu'était Besançon TV. J'ai donc vu une vidéo de présentation de cette télévision, cette web tv, par M. ANDRE si mes souvenirs sont bons, qui dit que c'est une télévision privée. Alors j'ai été un petit peu surpris déjà que le nom nous échappe. Je dis dommage on aurait pu déposer le nom et avoir Besançon TV dans nos marques collectives si je puis dire.

Deuxième chose, j'ai compris qu'il y avait donc un partenariat signé entre la Ville et Besançon TV et bien entendu je suis allé voir les vidéos mises à disposition puisque c'est le principe du jeu de mettre des vidéos sur ce site-là ...

**M. LE MAIRE :** C'est cela exactement.

**M. Philippe GONON :** ...j'ai dû sonder une cinquantaine de pages et j'ai constaté qu'à 80 % c'est des films de la Ville de Besançon et un petit peu de la CAGB. Puis j'ai vu quand même une chose qui m'a fait réagir et c'est pour cela que je voulais vous en parler. Vous êtes intervenu, M. LOYAT est intervenu, M. BONTEMPS est intervenu, j'ai vu le débat du tramway en entier et je me suis demandé si dans le cadre de ce partenariat, il était prévu dans la convention de partenariat par exemple que l'opposition ait une petite place d'expression ?

La deuxième chose c'est que je me suis dit en regardant cette fois-ci tout le débat qui a eu lieu aux alentours de cette création de TV sur un certain nombre de sites, machins, etc. je n'avais pas pensé à cela mais après j'ai vu le problème de la rémunération des gens qui vont travailler, produire et puis être diffusés gratuitement car, si j'ai bien compris, on les met gratuitement à disposition de cette web tv, ce qui est une bonne chose parce que c'est un métier difficile, c'est un truc difficile à lancer une tv sur Besançon. En plus c'est apparemment très complexe mais ils ne vont vivre que de la publicité. Alors est-ce qu'il y a dans la convention qui nous lie avec eux soit un abandon de la rémunération parce qu'on veut les soutenir ou alors est-ce qu'il y a une rémunération qui est prévue parce qu'on va mettre à disposition un certain nombre de documents que la Ville a payés ?

**M. LE MAIRE :** Pour le nom je crois que ça fait déjà un moment qu'ils l'avaient choisi. Sinon c'est de la mise à disposition de documents qui existent. Un certain nombre de médias maintenant font cela, le plus célèbre étant You tube par exemple, que vous devez connaître certainement bien autant que moi. C'est donc la mise à disposition de documents qui existent, pour qu'ils soient diffusés. Ils diffusent l'image. S'ils diffusent les documents, le Maire ne va pas intervenir dans la web tv, ou s'il intervient c'est dans le cadre d'un film officiel qui a été fait par la Ville. Par exemple s'ils diffusent le film que nous proposons aux vœux, le Maire intervient dedans mais il n'y a pas un caméraman qui va prendre une interview du Maire, ce n'est pas un plateau télé. C'est exactement la même chose que si on achète une page dans l'Est

Républicain, dans la Gazette de Besançon ou dans l'Hebdo, on soutient par l'achat de communication mais on n'intervient pas du tout dans le contenu éditorial. C'est un moyen de diffuser une image comme lorsqu'on achète une demi-page dans un grand quotidien régional ou dans un quotidien local, comme on le fait dans les Echos ou dans le Monde, c'est une action de communication qui est payée sur ces budgets-là mais ce n'est pas une télé, le Maire ne va pas intervenir, il n'y a pas de ligne rédactionnelle.

Besançon TV est un média nouveau. Généralement vous avez des sites Internet que je ne citerai pas qui vivent des bannières qu'il y a autour de la communication. A partir du moment où ils diffusent de l'information, on achètera certainement un jour une bannière Ville de Besançon comme on achète une page dans les Echos ou dans le Nouvel Economiste mais c'est tout. Mais il n'y a pas de personnel municipal embauché, il n'y a pas de ligne éditoriale donc s'ils filment un débat du Conseil Municipal et que vous parlez, ce film sera retransmis et vous y apparaîtrez.

L'Office de Tourisme a fait réaliser un film très bien par Air France qui a été diffusé dans les longs courriers. On peut très bien imaginer que les gens qui iront sur la web tv verront ce film-là. Si cela avait été une télé municipale, on en aurait parlé en Conseil Municipal.

**M. Pascal BONNET** : J'ai vu un très beau film sur Besançon diffusé par le Comité Départemental du Tourisme. Apparemment ils font des flâneries sur le département, ça commence par Besançon et c'est assez appréciable.

Puisque vous êtes très sensible au désengagement, je voulais savoir quels étaient les non-engagements des collectivités territoriales qui nuisent à la Rodia et qui nécessitent cette subvention de fonctionnement complémentaire. Et puis je n'avais pas voulu ajouter au débat sur le compte administratif mais dans le compte administratif il est question des Prés de Vaux donc comme on n'est pas loin je voulais poser cette question. Il est question de difficultés rencontrées. Est-ce qu'on est toujours dans des questions de dépollution ou est-ce qu'on a eu d'autres difficultés pour les Prés de Vaux ?

**M. Emmanuel DUMONT** : La Ville dispose d'un fond multimédia notamment de vidéos qui est dense mais qui est introuvable sur le portail actuel, embué dans les thématiques, avec une visibilité pénible par la profusion de contenus dont par contre on peut se réjouir sur notre portail. Donc là c'est simple, c'est essayer, et on a trouvé grâce à leur proposition, de mettre en avant le contenu vidéos que la Ville réalise mois après mois, année après année et qui aujourd'hui n'est pas accessible aux Bisontins. C'est la proposition qu'ils nous ont faite, on l'a retenue et comme le Maire l'a dit ce n'est pas une télé municipale, d'ailleurs vous allez vous en apercevoir petit à petit.

**M. LE MAIRE** : Par exemple le film qu'évoquait Pascal BONNET à condition que l'auteur l'accepte, pourrait être diffusé sur Besançon TV et si la Région a des films à diffuser ou le Département, je présume qu'ils le feront.

**M. Emmanuel DUMONT** : Je crois avoir compris qu'ils s'intéressaient quand même à Besançon et son aire d'influence, l'agglomération.

**Mme Martine JEANNIN** : Celui qui a tourné le film, il n'a pas fait une création ?

**M. Emmanuel DUMONT** : C'est la Ville et là on met à disposition.

**M. LE MAIRE** : Il y a des droits d'auteur mais vous pensez bien que les films qui ont été mis à disposition sont des films libres de droit.

**Mme Martine JEANNIN** : Vous faites un transfert de propriété de vos films ?

**M. LE MAIRE** : Mais non ! Il y a des films sur DVD par exemple, on les envoie à des dizaines, à des centaines de personnes et ces films nous avons payé les droits. Ils nous appartiennent et on peut en faire ce qu'on en veut. J'ai vu un film très très beau sur la Citadelle de Besançon, réalisé par l'Office de Tourisme, il va être imprimé et mis à la disposition des Bisontins qui veulent promouvoir leur ville, s'en faire

les ambassadeurs. Ce film-là sera certainement sur le site. La web tv ce n'est pas nous qui l'avons inventée à Besançon.

Simplement par rapport à la subvention complémentaire à la Rodia, ce n'est pas tellement lié à des désengagements, c'est simplement lié au succès. Il y a plus de concerts que prévu à l'origine parce que ça fonctionne très très bien et on a pensé qu'effectivement il fallait aider. Il y avait une demande de 50 000 €, on se propose de verser 30 000 € et d'aider la Rodia à trouver les 20 000 € par du mécénat privé sachant qu'il y a déjà du mécénat avec le Crédit Mutuel à hauteur de 15 000 €. Je répondrai à la deuxième question de M. BONNET après.

**M. Yves-Michel DAHOUI :** Il y a eu un développement de cette Rodia et un succès qui a été au-delà de ce qu'on pouvait espérer donc je crois qu'il est assez logique d'accompagner ce succès sachant qu'on a évidemment à l'origine établi une prévision budgétaire. Je rappellerai simplement qu'il faut quand même rapporter cela au budget global de fonctionnement qui doit être de l'ordre de 1,2 M€ ou 1,3 M€ mais on est sur l'exercice et pour un premier exercice à 30 000 € de complément sachant que l'équipe de la Rodia est remarquable, qu'on leur met un petit peu la pression parce que je ne serais pas étonné qu'il y ait un petit chouia complémentaire qui soit nécessaire dans les mois qui viennent mais on a souhaité -je sais que le Maire ne le souhaite pas et moi non plus- mais je veux dire les choses telles qu'elles sont, c'est qu'on a 30 000 € ce qui est peanuts par rapport à un budget de fonctionnement de 1,3 M€, encore plus pour un premier exercice et qu'on accompagne en outre assez logiquement le succès. Quand je dis qu'on leur met la pression, c'est qu'on fait en sorte qu'ils ne demandent pas plus, et on s'en est assuré, que le strict strict nécessaire en faisant appel à des fonds complémentaires notamment au mécénat même si dans le contexte actuel c'est particulièrement compliqué. Ce que je veux dire aussi c'est que c'est un budget serré, suivi, et qu'on est dans une demande complémentaire qui est plus que raisonnable par rapport à l'évolution de cette structure depuis maintenant quelques mois.

**M. LE MAIRE :** Pour répondre à M. BONNET concernant les Prés de Vaux, je vais laisser Michel peut-être faire le point. Vous savez qu'on est toujours en procédure, qu'on est en attente de jugements qui vont être rendus, donc c'est toujours très compliqué mais on se rapproche de la solution quand même.

**M. Michel LOYAT :** C'est effectivement compliqué. Un expert a rendu son rapport, cela a été très long. Je tiens à souligner d'ailleurs le travail qui a été fait côté ville, pour donner tous les arguments pour l'expert. Nous avons été également bien conseillés d'un point de vue juridique et inutile de dire que dans ce dossier et d'ailleurs ça a nuit un peu à la communication et à la concertation, on a quand même été très prudent, «chat échaudé craint l'eau froide». Vous savez que quelques années en arrière le Maire, Robert SCHWINT qui avait fait des annonces en Conseil Municipal et le Directeur Général des Services avaient failli être mis en examen. Sachant cela, on prend le maximum de précautions et en même temps les études avancent. Donc le rapport a été rendu, je n'en dis pas plus. Il faut être très prudent mais ça avance.

**M. LE MAIRE :** Donc pour l'instant il y a des difficultés juridiques que vous connaissez, c'est dans les mains de la justice, nous nous en remettons à la sagesse des juges. Voilà tout ce qu'on peut dire. Il n'y a rien de caché là-dessous mais simplement de la prudence par rapport à des décisions de justice qui doivent être rendues.

**M. Edouard SASSARD :** Je me permets de sauter de rive. Sur le FRAC est-ce que vous êtes au courant d'un retard dans les travaux de construction du toit, une prise de retard de 6 mois, 7 mois ? C'est ce qu'on entend dire sur Besançon de plus en plus, est-ce que ça se confirme ou pas ?

**M. LE MAIRE :** Pour moi non, je regarde Laurent VAN HERREWEGHE, on est dans les délais pour le toit du FRAC ? Il y avait des problèmes d'assurance concernant le toit mais tout cela a été réglé et à ma connaissance il n'y a pas de retard à l'heure où je vous parle et on me le confirme. On est dans les délais et dans l'enveloppe pour l'instant. Après on ne peut pas préjuger de ce qui se passera demain mais ça avance bien.

**M. Pascal BONNET :** Je remarque que plusieurs Laurent servent au rayonnement artistique de la ville. Quand on sait ce que Laurent le Magnifique a apporté à la Renaissance, on a de la chance (rires), oui c'est un peu facile !

**M. LE MAIRE** : Et Laurent FABIOUS à la France !

**M. Pascal BONNET** : Ça c'est autre chose ! Sur le plan artistique il a des connaissances indiscutables et il a fait un très beau livre, pour le reste... Je voudrais revenir sur la Rodia, si j'ai parlé de non-engagement c'est que vous l'écrivez vous-même «La Rodia souffre en terme de budget de non-engagement d'autres collectivités à hauteur de 75 000 €», c'est pour cela que j'ai parlé de non-engagement, et donc c'est la Rodia qui s'autofinance à 25 000 €, on attend du mécénat et la Ville donne 30 000 € mais c'est vous-même qui parlez de non-engagement c'est pour cela que je posais la question.

**M. LE MAIRE** : Ce que je sais c'est qu'il y a des engagements forts, entre autres de la Région. Ce ne sont pas des désengagements puisque pour l'instant c'est le premier budget donc l'année prochaine vous pourrez parler de désengagement. En fait on espérait un peu plus des collectivités et entre autres de l'Etat aussi mais si je vous dis qu'on attendait plus de l'Etat vous allez dire que je tape encore sur l'Etat. Ce que je voudrais que vous reteniez de cela, c'est qu'il n'y a pas de difficulté à la Rodia. On pourrait d'ailleurs ne pas voter ce budget-là mais je pense que ce serait dommage de couper les aides à une structure qui se développe bien. Et puis la situation de la Ville est quand même saine et on peut effectivement financer le renouveau de nos clubs sportifs et aussi la Rodia, ce qui vous évitera de faire des comparaisons entre les deux.

**M. Frank MONNEUR** : C'était juste pour apporter un complément un peu plus précis auprès de M. BONNET qui souhaite avoir un certain nombre d'informations. Un exemple, lorsqu'on a travaillé en 2009 et 2010 notamment avec la DRAC et le Ministère de la Culture sur le budget prévisionnel 2011, on s'accordait plus sur un budget de 150 000 € de la part du Ministère de la Culture. Il se trouve que pour 2011 on a bénéficié de 100 000 € c'est-à-dire que là il y a delta de 50 000 €. On n'avait pas eu de lettre d'engagement mais c'était quand même la discussion très avancée sur 150 000 € et dans le budget prévisionnel on avait fait apparaître ces 150 000 € de l'Etat en l'occurrence notamment et puis comme le disait Yves-Michel par rapport à un premier exercice avec les 30 000 € complémentaires on est sur l'ajustement, c'est à peu près 2 % donc je crois que pour une nouvelle structure, quand on en est à 2 % d'ajustement, on n'est quand même pas très très loin vraiment de la vérité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.*